

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission, du 17 juin 2014, déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Numéro de l'aide	SA.111120	
État membre	France	
Numéro de référence de l'État membre		
Région	France	
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Agence nationale de la cohésion des territoires 20 avenue de Ségur - TSA 10717 - 75334 PARIS CEDEX 07	
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	Régime cadre exempté de notification relatif aux aides aux entreprises participant à des projets de Coopération territoriale européenne (CTE)	
Base juridique	Voir le texte du régime en pièce-jointe	
Type de la mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification SA.64779	
Durée	01.01.2024 - 31.12.2026	
Secteurs économiques	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	petites et moyennes entreprises, grandes entreprises	
Budget	Budget annuel: 110 000 000 EUR	
Pour les garanties	0 EUR	
Forme de l'aide	Subvention/Bonification d'intérêts, Prêt/Avances récupérables, Garantie (le cas échéant, avec référence à la décision de la Commission(10)), Avantage fiscal ou exonération de taxation, Autres (veuillez préciser)	
Référence à la décision de la Commission		
Si cofinancement par des fonds communautaires	FEDER - 0 EUR	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides couvrant les coûts supportés par les entreprises participant à des projets de coopération territoriale européenne (article 20)	100	100
Aides limitées octroyées aux entreprises pour leur participation à des projets de coopération territoriale européenne (article 20 bis)	22,000	22,000

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide
<https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/aides-d-etat,->

